

Collectif Place à défendre !

Un éléphant blanc sur la place Sainte-Anne

UNE ANALYSE DES ENJEUX ÉCONOMIQUES DU
CENTRE DES CONGRÈS D'AFFAIRES
AU COUVENT DES JACOBINS

RENNES, 2016



Un éléphant blanc est une réalisation d'envergure et prestigieuse, souvent d'initiative publique, mais qui s'avère plus coûteuse que bénéfique, et dont l'exploitation ou l'entretien devient un fardeau financier.

L'expression vient des pays de tradition hindouiste ou bouddhiste. La veille de la naissance de Bouddha, sa mère aurait rêvé d'un éléphant blanc. À partir de cette légende, s'est développée une sacralisation des éléphants blancs. Il n'était notamment pas permis de les faire travailler. Les éléphants blancs sont devenus des offrandes prestigieuses que les princes de l'Inde se faisaient entre eux. Pour certains de ces princes, moins nantis que les autres, le cadeau n'était pas sans poser de problèmes. Entre l'obligation de bien traiter l'animal et l'interdiction de le faire travailler, la possession d'un éléphant blanc pouvait devenir dispendieuse.

L'expression s'emploie dans un sens large. Elle concerne des réalisations de nature pratique mais inefficace économiquement, ou bien des réalisations plus fantaisistes, voire irrationnelles. Dans les deux cas, l'éléphant blanc représente un coût de réalisation mais aussi un coût d'exploitation ou d'entretien. (source : Wikipedia)



Levons d'abord toute ambiguïté : le « Palais des Congrès » qu'on construit à grand frais en lieu et place du couvent des Jacobins de la place Sainte-Anne à Rennes est bien un **Centre des Congrès d'Affaires**. C'est ainsi que le projet a été initialement nommé. C'est également ce que révèle sa mission principale : accueillir des séminaires et des congrès de grandes entreprises privées. C'est également en ces termes que le rapport de la *Commission d'enquête d'utilité publique sur le Centre des Congrès d'Affaires* analyse le projet. Cette mise au point préalable est nécessaire car la communication officielle tord la réalité dans tous les sens sur ce dossier. Pour essayer de parer aux critiques qui leurs sont adressées, les promoteurs du projet essaient désormais de faire croire que cet équipement spendieux pourrait également être utilisé par des associations culturelles ou artistiques. Ces affirmations sont dénuées de tout fondement : comme le démontrent les tarifs de location des différentes salles, les petites associations ne pourront pas avoir accès au Centre des Congrès d'Affaires qui est exclusivement destiné à satisfaire les attentes de quelques grands lobbys économiques.

Resituons également le Centre des Congrès d'Affaires, qui doit être opérationnel en 2018, dans son environnement. La construction de cet équipement ne doit pas être observée de manière isolée et séparée d'un ensemble de transformations radicales de la ville de Rennes. Des prairies Saint Martin qu'on artificialise au quartier Sud gare où on fait place nette pour implanter un « quartier d'affaires » adossé à la future gare LGV, partout l'espace urbain à Rennes est totalement et durablement remodelé par des intérêts économiques dominants, que ceux-ci soient ceux des grands promoteurs locaux ou des filiales de la firme multinationale Vinci, ou encore de grandes franchises commerciales.

En ce sens, le Centre des Congrès d’Affaires qui s’érige au cœur de la vieille ville doit être perçu comme le vaisseau amiral de la flottille qui, sous prétexte de « rénovation urbaine » et de dynamisme économique, adapte brutalement la ville aux attentes des dirigeants et des actionnaires de grandes entreprises et aux ambitions d’élus locaux cumulards et professionnalisés qui projettent dans le fantasme d’une ville-métropole à dimension européenne, leur propre volonté de puissance.

Le texte qui suit ne développe pas une analyse de tous les processus en cours. Il ne s’attarde pas notamment sur les effets sociaux des politiques de gentrification – c’est-à-dire d’embourgeoisement et d’expulsion des classes populaires – qui sont conduites dans le centre de Rennes. Il s’attache pour l’essentiel à dévoiler les enjeux économiques de l’opération qui bouleverse le couvent des Jacobins et le quartier Sainte-Anne tout en répondant de manière rationnelle aux principaux arguments des promoteurs (intéressés) du projet.

Un palais des Princes (capitalistes) aux frais de la princesse (publique)

1 – Un chantier toujours plus coûteux

Le gigantesque budget alloué à la transformation du couvent des Jacobins en « Centre de Congrès d’Affaires » par la multinationale Vinci était estimé à hauteur de 40 à 50 millions d’euros en 2005, puis de 50 à 65 millions d’euros en 2007, puis à 84 millions d’euros en 2012 pour atteindre 107 millions d’euros en 2014! Et demain ?

Certes la restauration du patrimoine ancien est coûteuse. L’enveloppe globale d’investissement inclut études préalables, provision pour fouilles archéologiques, frais de concours, travaux, équipements... Mais qu’est-ce qui peut ainsi justifier une hausse de plus de 100% des coûts par rapport au projet initial ? La flambée des coûts réels n’était-elle pas inscrite dans la nature même d’un équipement « bling-bling » dont l’essentiel de la réalisation est confiée à une firme multinationale du bâtiment qui remporte

de gros chantiers publics à Rennes?

La boursoufflure de la facture n'est d'ailleurs sans doute pas arrivée à son terme. Dans son rapport, la *Commission d'enquête d'utilité publique sur le Centre des Congrès d'Affaires* s'alarmait des surcoûts à venir du chantier :

“(...) les travaux à venir sont très techniques, dans une zone qui risque de présenter quelques surprises en termes de terrassement, notamment sous le couvert, comme cela s'est déjà produit lors du percement du tunnel de métro sous la place Sainte-Anne. Est-ce une des raisons qui a conduit le maître d'ouvrage à provisionner 14,6 millions d'euros pour les aléas, soit 15 % du budget initial, déjà important, ce qui représente un pourcentage très important au regard des bonnes pratiques habituelles?” (rapport de la Commission d'enquête d'utilité publique, p. 12).

2- Un investissement anormalement élevé

Le même rapport de la *Commission d'enquête d'utilité publique sur le Centre des Congrès d'Affaires* s'étonnait également du budget prévisionnel anormalement élevé pour construire un équipement de ce type : « Est-il raisonnable de mettre autant d'argent public dans un projet d'équipement qui doit initialement être mis au profit de manifestations privées ? » Et la commission ajoute, pour tenter d'expliquer le flop de l'enquête publique : « C'est peut-être aussi une des raisons du désintérêt des Rennais pour l'enquête publique, car ils n'ont pas le sentiment que cet équipement est réalisé à leur profit (...) Seulement quelques personnes se sont déplacées (on les compte sur les doigts de deux mains !) et seulement 4 observations écrites ont été enregistrées ¹ ».

Les sommes englouties par cette infrastructure tournée vers des intérêts

1. Cette désaffection est également liée aux conditions concrètes du déroulement de l'enquête. Celle-ci a eu lieu du 3 décembre 2102 au 7 janvier 2013, une période de l'année qui n'est pas la plus propice aux échanges et au débat démocratique. Théoriquement ce genre de procédures consultatives a pour but de faire participer le public afin de reconnaître le caractère d'utilité publique. Mais dans le cas présent, on est bien loin de la « fabrique citoyenne » que nous promet Nathalie Appéré.

privés sont gigantesques. Donnons un ordre de grandeur : les 107 millions d'euros de coût prévisionnel du Centre des congrès représentent l'équivalent de 1500 euros par foyer fiscal imposable rennais. Certes, une partie de l'addition doit être prise en charge par l'Etat (9 millions d'euros), par la Région Bretagne (12 millions d'euros) et par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine (5 millions d'euros) ; mais les trois-quarts du financement du budget prévisionnel proviennent directement de la caisse de Rennes Métropole (22 millions d'euros) et surtout de celle de la Ville (environ 60 millions d'euros). Sans oublier que le coût final de cette opération calamiteuse sera beaucoup plus élevé. Et pas seulement en raison des dépenses du chantier qui, nous l'avons vu, sont régulièrement revues à la hausse : la dépense finale d'investissement est également alourdie par le budget destiné à la requalification de la place Sainte-Anne – 6,7 millions d'euros - ainsi que par l'augmentation des frais financiers liés au gonflement de la dette des collectivités locales – Rennes et Rennes métropole - qui financent l'essentiel de ce projet pharaonique.

Cet engagement financier très lourd intervient au moment où les finances de la Ville sont très durablement contraintes par l'investissement consenti pour la deuxième ligne de métro et par le projet de création de la gare LGV et du quartier d'affaires qui doit lui être accolé. L'investissement considérable consacré à la transformation du couvent des Jacobins en Centre des Congrès d'Affaires va donc durablement grever les capacités d'investissement de la Ville au détriment du financement d'équipements socialement utiles et écologiquement responsables. Nous l'avons vu, le budget 2015 de Rennes Métropole engloutit quant à lui, 22 millions d'euros dans le Centre des Congrès d'affaires. Au détriment de quoi ? Au détriment de qui ?

3 – Des déficits de fonctionnement financés sur fonds publics

La ville de Rennes ne manque pas d'amphithéâtres, d'auditoriums, d'hôtels spécialisés pour accueillir séminaires d'entreprises, salons et autres conventions. Alors pourquoi transformer à grand frais le Couvent des Ja-

VINCI MON AMOUR

LE BÉTON IL FAUT LE
COULER SUR LA TERRE

JE PRÉFÉRERAI TE LE
COULER SUR LA GUEULE.



cobins pour accueillir des réunions de cadres d'entreprise ? « Pour capter le tourisme d'affaires et ses retombées économiques » répète la communication officielle des responsables politiques locaux qui, comme nombre de dirigeants des villes-métropoles, aimeraient y voir un atout décisif pour le développement économique des collectivités qu'ils dirigent. Mais la figure salvatrice du « cadre d'entreprise » à haut pouvoir d'achat venant soutenir le commerce et l'activité locales n'est-elle pas un mythe qui témoigne de manière beaucoup plus triviale, de la dépendance croissante des politiciens locaux à l'égard des dirigeants des grandes entreprises ? Cet engouement n'est qu'une illustration de plus de la mise en concurrence des territoires par les grands groupes, notamment financiers, qui contraignent les collectivités locales à leur concéder toujours plus de biens ou de droits sans contrepartie. Qui peut en effet sérieusement croire que le marché du « tourisme d'affaires » pourra favoriser le rayonnement économique de toutes les métropoles qui s'y engouffrent ? Comment Rennes métropole espère-t-elle tirer son épingle du jeu de la concurrence organisée entre les territoires en implantant un type d'équipement qui existe déjà à Saint Malo, à Brest ou à Nantes ? Le rapport de la Commission d'enquête publique rappelle cruellement que l'immense majorité des Palais des Congrès sont déficitaires en France : « (...) *en cette période de restriction budgétaire, de création de centre des congrès dans d'autres villes, de la présence de celui de Saint Malo sur la même cible, d'un marché qui ne devrait pas augmenter avec la crise, est-il raisonnable de mettre autant d'argent public dans un projet d'équipement qui doit être mis au profit de manifestations privées [...] sachant que 90% des centres des congrès en France sont en déficit et doivent l'objet de subventions publiques* ² ».

Le Centre des Congrès d'affaires a donc tous les traits d'un « éléphant blanc ». La réalisation de ce grand projet inutile aura absorbé un surinvestissement qui, très probablement, aboutira à l'ouverture d'un équipement déficitaire dont l'exploitation sera un fardeau financier. Qui épongera chaque année les déficits de fonctionnement ? Une fois encore

l'argent public car la gestion du Centre des Congrès d'Affaires sera confiée à une structure créée pour l'occasion – « Destination Rennes » – qui emprunte la forme juridique d'un service "public" local (S.P.L.) c'est-à-dire un organisme à financement public mis au service d'intérêts privés!

Au final, ce sera donc fromage et dessert pour les cadres dirigeants d'entreprise et autres congressistes en goguette : l'argent public paiera au prix fort, et le prix d'un équipement douteux qui ne profite pas au plus grand nombre, et ses déficits de fonctionnement qui seront épongés par l'argent des contribuables qu'ils soient rennais ou du reste de la métropole.

Le Centre des Congrès des Affaires va-t-il créer des emplois à Rennes ?

Comme toujours quand il s'agit de faire accepter de « grands travaux inutiles et imposés », les professionnels de la politique à la manœuvre invoquent la rationalité économique. Ce qui coûte cher à la collectivité, pourrait ainsi rapporter très gros à la population notamment en termes d'emplois. La communication officielle n'a de cesse depuis des années de dessiner le portrait avantageux du « tourisme d'affaires » à fort potentiel de consommation que ce nouvel équipement est censé drainer³. Le raisonnement des promoteurs du centre des Congrès d'Affaires est donc à peu près le suivant : mettons beaucoup d'argent public pour transformer le quartier et attirer des congressistes à hauts revenus, et la ville de Rennes aura des retombées économiques importantes, le surplus de consommation espéré devant entraîner des créations d'emplois.

L'argumentaire très naïf – mais il s'agit d'une naïveté intéressée – pourrait prêter à sourire. Pour créer des emplois il suffirait donc que l'argent public s'oriente prioritairement vers le soutien aux (grandes) entreprises et subventionne indirectement la consommation des plus aisés? On re-

3. Le texte « Destination bling-bling. Quand la Ville de Rennes pète plus haut que son cul » développe notamment une critique très serrée du mythe du « tourisme d'affaires ». Cf. <http://www.letterrier.net/i2d/bling.pdf>

connaît là tous les poncifs des politiques libérales dites « de l'offre » qui accentuent à la fois les inégalités et le chômage. Dans le cas du Centre des Congrès du Couvent des Jacobins, il est aisé de démontrer que l'argument de l'emploi est totalement fallacieux car ce gaspillage éhonté des fonds publics, au final, détruira plus d'emplois qu'il n'en aura créés et dégradera les conditions de travail de nombreux salariés.

1 – Les grands groupes franchises détruisent des emplois dans le quartier Sainte-Anne

Le quartier Sainte-Anne s'est longtemps caractérisé par la vitalité des petits commerces en particulier dans le domaine des bars et de la restauration. Ces activités de main d'œuvre, aujourd'hui peu capitalistiques, sont directement menacées par les transformations en cours du quartier. La montée prévisible - et déjà à l'œuvre - du prix du foncier commercial, fragilise les entreprises qui louent leurs locaux commerciaux et encourage l'implantation rapide de franchises à l'instar des divers établissements du groupe Le Duff qui ont déjà pris pied sur la place. Pas moins de cinq franchises de ce groupe spécialisé dans la restauration rapide – Brioche dorée, Fournil de Pierre notamment – ont déjà remplacé des petits commerces traditionnels sur la place Sainte Anne et de son entrée côté Visitation ⁴. Conjuguée à l'ouverture d'une deuxième station de métro, les mutations engagées dans le sillage du centre des Congrès d'Affaires vont défaire le tissu économique du quartier pour lui substituer les enseignes des groupes mondialisés et financiarisés qui colonisent un peu partout les centres-villes.

Cette substitution n'est pas neutre en termes d'emplois. Pour distribuer toujours plus de dividendes à leurs actionnaires, ces activités commerciales franchisées cherchent à limiter le volume de la main d'oeuvre employée et à intensifier le travail. Les techniques du taylorisme et du travail à la chaîne qui ont assujéti et déshumanisé le travail ouvrier dans l'industrie, sont directement adaptées à la restauration rapide et à la plupart des autres

4. La ville de Rennes compte déjà huit établissements de la seule enseigne « Brioche dorée ».

productions de services marchands. Pour les salariés concernés, les conditions de travail se dégradent : les entreprises franchisées gagnent en productivité en généralisant les procédures qui réduisent les temps morts et l'autonomie des salariés. La colonisation de la ville-centre s'accompagne donc d'une perte d'emplois dans des activités marchandes traditionnelles et d'une plus grande pénibilité du travail.

2 - Le surinvestissement des collectivités au profit d'intérêts privés menace l'emploi public

Les orientations budgétaires actuelles auront également pour effet de détruire des emplois publics et associatifs. Dans un contexte où les collectivités subissent des baisses de dotation de l'État, leurs marges de manœuvre budgétaires se réduisent. L'énorme investissement consenti pour le Centre des Congrès d'Affaires va donc contraindre durablement les capacités de dépenses publiques. Comment les dirigeants de la ville de Rennes entendent-ils résoudre l'équation de la baisse d'une partie des recettes de la Ville et de la flambée des dépenses d'investissement provoquées notamment par le Centre des Congrès ? La réponse de Nathalie Appéré a au moins le mérite de la clarté : il faudra réduire certaines dépenses de fonctionnement de la Ville en « rationalisant » les services municipaux, c'est-à-dire, en termes plus clairs mais aussi plus crûs, en réduisant l'emploi public municipal et en rognant sur une partie des subventions aux associations.

La politique d'austérité très sélective conduite par la Ville de Rennes pourrait déjà s'illustrer par de nombreux exemples pris dans le budget 2015 de la Ville : le service d'aide aux personnes handicapées voit son budget divisé par deux, la caisse des écoles est amputée de 50 000 euros (- 72%) ; de nombreuses maisons de quartier voient leur subventions amputées (jusqu'à - 60% à Saint Thérèse) ; on supprime les subventions accordées à certains syndicats etc. Côté emploi, la Ville annonce la suppression de sept emplois de balayeurs de rue et programme à l'horizon 2020 la disparition de 165 emplois municipaux dans le cadre du projet « service public 2020 ».



En résumé, la priorité donnée à Rennes à des politiques complaisantes vis-à-vis des grandes entreprises et de leurs actionnaires, menace directement une partie des emplois des services publics locaux et des emplois socialement utiles du secteur associatif qui dépendent étroitement des subventions municipales en particulier les secteurs du social, de la culture et du sport.

3- Très peu de créations d'emplois directes, des créations d'emplois indirectes très incertaines

Selon le rapport de la Commission d'enquête d'utilité publique, les créations d'emplois directes sont très limitées malgré la lourdeur de l'investissement public consenti. Les commissaires enquêteurs relativisent les créations d'emplois annoncées par les promoteurs du projet : « Certes, ce projet va créer des emplois, 300 directs et indirects, mais s'il est possible de savoir le nombre exact d'emplois directs, il n'existe pas de méthode de calcul pour prévoir les emplois indirects. Il n'y a d'ailleurs pas de référence dans le dossier à la méthode utilisée pour évaluer la création d'emplois. A la question posée par la commission au maître d'ouvrage, ce dernier précise que *le nombre d'emplois créés par l'activité commercialisation gestion et exploitation du centre des congrès s'élève à 15 personnes* (souligné par nous) ». (rapport de la Commission d'enquête d'utilité publique, p. 12).

Les créations d'emplois indirectes liées au chantier lui-même et aux retombées économiques supposées du Centre des Congrès d'Affaires sont d'autant plus incertaines que les entreprises locales ont été largement écartées de l'essentiel des travaux. A ce niveau de technicité – mettre le couvent sur pilotis pour creuser en sous-sol afin d'élargir un espace trop exigü pour un Centre des Congrès – seule une grande firme du BTP pouvait gagner le marché.

Reste la question des emplois indirects que le Centre des Congrès d'Affaires est censé engendrer notamment dans l'hôtellerie haute gamme ou

de luxe. Là encore le pari coûteux de Rennes Métropole, politiquement douteux – au nom de quelles valeurs de gauche entend-on justifier la priorité donnée au luxe? – est économiquement très incertain. Les professionnels de l'hôtellerie estiment que la ville connaît un repli de la fréquentation touristique et qu'elle est déjà en surcapacité hôtelière. Selon une enquête du cabinet In Extenso, à Rennes « le chiffre d'affaires du secteur hôtelier a baissé de 6 % en 2013, alors que 151 chambres supplémentaires avaient été créées » (cité par le journal Les Echos du 20.01.2015.). Selon le président du Club hôtelier, « la mise en service en 2017 de la ligne TGV -3,6 milliards d'euros d'investissements - entre Rennes et Le Mans *« va inciter les hommes d'affaires à effectuer des déplacements essentiellement dans la journée »*.⁵ »

Prenant tardivement la mesure du caractère très hasardeux de sa stratégie de développement, la Ville de Rennes a récemment annulé le projet de transformation du palais Saint-Georges, propriété de la Ville, en hôtel de luxe à l'horizon 2019, projet qui avait été lancé par la précédente municipalité. Sans doute s'agissait-il également de ne pas déstabiliser le marché de l'hôtellerie de luxe investi par les inévitables gros promoteurs qui chamboulent la cité au gré des profits qu'ils croient anticiper. Le groupe immobilier Blot, notamment a lourdement investi dans le secteur de l'hôtellerie de très haute gamme en finançant côté gare, l'hôtel Saint Antoine – de la chaîne Best Western - avenue Janvier, et côté Centre des Congrès d'Affaires, en tandem avec le groupe Legendre, la construction d'un grand hôtel de luxe et de commerces hauts de gamme au bas de la place des Lices.

Les projet aberrants et inutiles qui accablent la place Sainte Anne s'inscrivent donc clairement dans un mouvement d'ensemble qui, de la future gare LGV au complexe hôtelier du bas des Lices, dessine, sous la pression de grosses entreprises, un parcours urbain aménagé pour les hommes d'affaires et pour les « cadres sups » du futur « Centre des Congrès d'Affaires ». Confrontés aux probables difficultés de « remplissage » de leurs établissements chics et chers, les groupes de pression n'auront désormais de cesse

5. L'hôtellerie dans la tourmente Les Echos du 20.01.2015

de pousser la Ville à faire de l'évènementiel et du grand spectacle à paillettes, au détriment d'une politique culturelle tournée vers la diversité des créations et enracinée dans les quartiers.

4- Le coût du renoncement à des investissements créateurs d'emplois utiles

Une analyse objective de l'impact du projet sur l'emploi local doit aussi prendre en compte le coût du renoncement à d'autres investissements induit par le projet. Les ressources publiques considérables affectées à un lieu dont l'usage sera largement privatisé, auraient pu être utilement investies dans des projets socialement utiles et écologiquement responsables, et qui auraient un impact bien meilleur sur le volume et la qualité des emplois existants. Les exemples d'investissement alternatif au service du plus grand nombre ne manquent pas. Ainsi l'isolation des logements des grands quartiers populaires de Rennes aurait de multiples effets positifs sur le bien-être des habitants - plus de confort, moins de bruit, moins de tensions de voisinage, de meilleures conditions d'études, moins de dépenses d'énergie, moins de pollution - et serait riche en création d'emplois locaux. Un tel investissement aurait pu également s'inscrire dans un scénario plus large de transition énergétique de la ville de Rennes en favorisant le développement du solaire et de l'éolien notamment.

Un chantier pharaonique par Vinci ou pour Vinci ?

Dans un contexte d'austérité budgétaire qui se poursuit, les grandes entreprises sont les grandes gagnantes du gouvernement Valls ⁶. A l'échelle de l'agglomération rennaise, la politique des grands chantiers conduite notamment par Nathalie Appéré, fidèle soutien de Valls, participe à la prospérité des grandes entreprises du BTP et en particulier à celle de Vinci.

6. Alternatives économiques, 9 Avril 2014, article web, « Les entreprises, grandes gagnantes de la politique économique de Manuel Valls ».

Vinci : un prédateur d'argent public

Vinci c'est quoi ? Une firme multinationale forte de plus de 2000 filiales, présentes principalement dans les domaines de l'énergie, de la construction, et des concessions et spécialisée dans les chantiers publics les plus lucratifs : infrastructures de mines d'uranium au Niger, de centrales nucléaires, construction de prisons, exploitation des autoroutes à péages et de parkings payants en France, concessions d'aéroports⁷ ou encore de stades ... Ces grands travaux – qui suscitent parfois la mobilisation contre les « *Grands Projets Inutiles et Imposés* » - gonflent les profits distribués aux actionnaires et les salaires exorbitants versés aux *dirigeants* : 40,3 milliards de chiffres d'affaires en 2013 pour un résultat net proche de 2 milliards et une valeur boursière de 28,7 milliards⁸. Pour le service central de prévention de la corruption (SCPC) cette multinationale fait partie des entreprises « intervenant dans des secteurs traditionnellement considérés comme particulièrement exposés au risque de corruption »⁹.

De par ses moyens financiers, techniques et juridiques, Vinci est un candidat inévitable et de poids sur les marchés publics. Mais ce sont aussi ses réseaux locaux qui lui permettent de répondre aux commandes publiques dans les meilleures conditions. Ce qui fait la force du groupe, au delà de sa taille, ce sont en effet ses appuis politiques et technocratiques. Vinci a remporté les plus juteux des marchés de l'agglomération lyonnaise, cumulant, en 2010, plus d'1 milliard d'euros de commandes publiques¹⁰. La directrice du développement de Vinci Construction était auparavant au cabinet du président du conseil général du Rhône. L'ancien préfet de

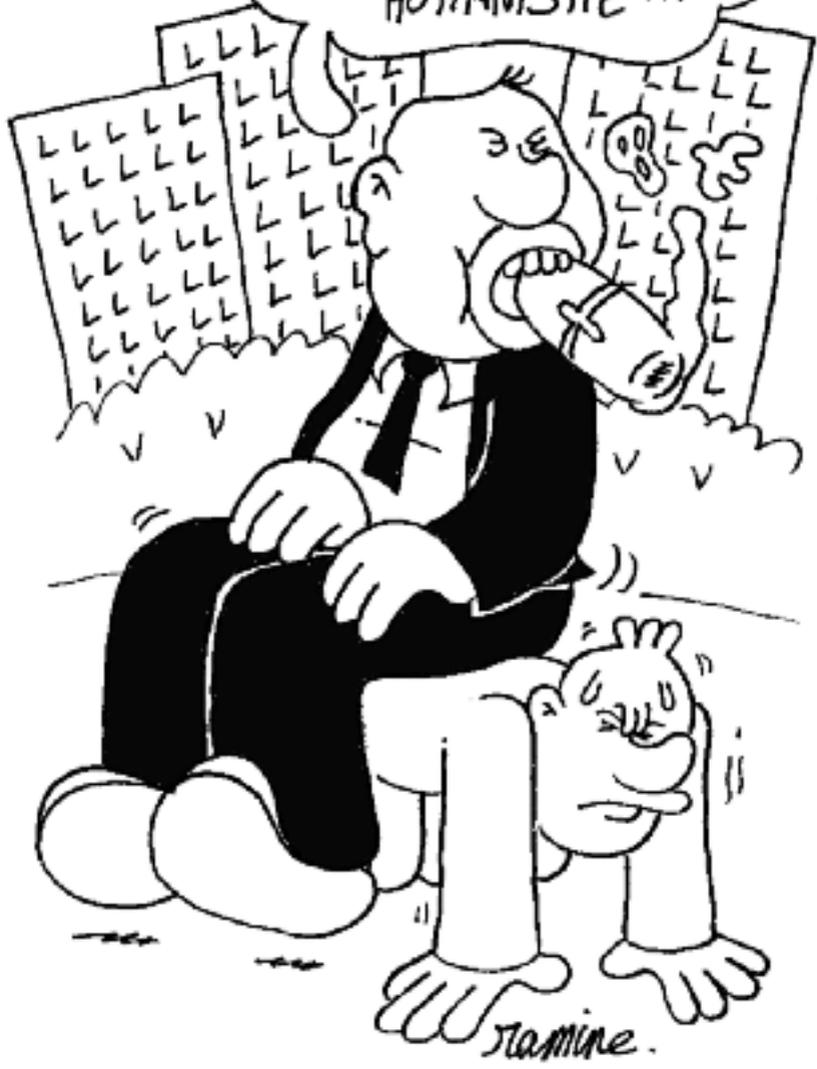
7. Dans un contexte d'austérité, le Portugal vend ses biens publics. A ce sujet lire : « Vinci remporte la privatisation des aéroports portugais ». Le Monde.fr – 27/12/2012.

8. Cf. <http://www.capital.fr> - Le palmarès 2014 des salaires des : 1 925 000 euros pour le seul P-DG du groupe en 2014.

9. Service central de prévention de la corruption (SCPC) – rapport 2012. Le rapport établit une typologie relative à la communication des entreprises du CAC 40 dans le cadre de leur stratégie anti-corruption. Pour Vinci, le niveau de « reporting » est qualifié d'« incomplet ». Ce niveau était qualifié d'« indifférent » en 2005, p.201-202

10. Lyon Capitale n° 689, mai 2010. « Mainmise sur la ville », dossier « un milliard pour Vinci ».

DONNER DU TRAVAIL
AUX GENS EST UN
HUMANISTE ...



Loire-Atlantique, Bernard Hagelsteen, qui avait préparé et lancé l'avis d'appel public à la concurrence pour réaliser l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, travaille maintenant chez Vinci Autoroutes. Les exemples, qui pourraient être multipliés, révèlent la proximité qui existe entre les décideurs publics et les dirigeants d'entreprises, et plus encore, quand cela « conduit au passage de hauts fonctionnaires vers le secteur privé »¹¹ si dépendant de la commande publique.

Vinci, l'ami de Rennes Métropole

Vinci intervient avec sa filiale Sogea Bretagne BTP sur le chantier du Couvent des Jacobins place Saint Anne. La nature des travaux implique de fait sa présence car « le poids du groupe lui accorde un avantage certain sur les grands chantiers et les projets complexes. Études, conception, ingénierie financière, montages juridiques sophistiqués, la taille du groupe impose sa suprématie [...] La mise de fonds nécessaire pour répondre à de tels appels d'offres disqualifie les plus petites structures locales »¹². En effet, souvent lors de certains appels d'offres, les commanditaires exigent qu'un seul groupement prenne en charge l'intégralité d'un chantier, ce qui disqualifie les petites entreprises locales de BTP. C'est d'ailleurs le cas à Rennes avec le chantier de la future ligne du métro. Dans les appels d'offre, que peuvent les petites boîtes locales face à ces grands groupes qui se partagent les marchés ? Des oligopoles comme Vinci et consorts s'accaparent les marchés publics les plus lucratifs en faisant, par la suite, appel la sous-traitance éventuellement locale, à l'intérim, aux travailleurs détachés... donc à des conditions de travail dégradées¹³.

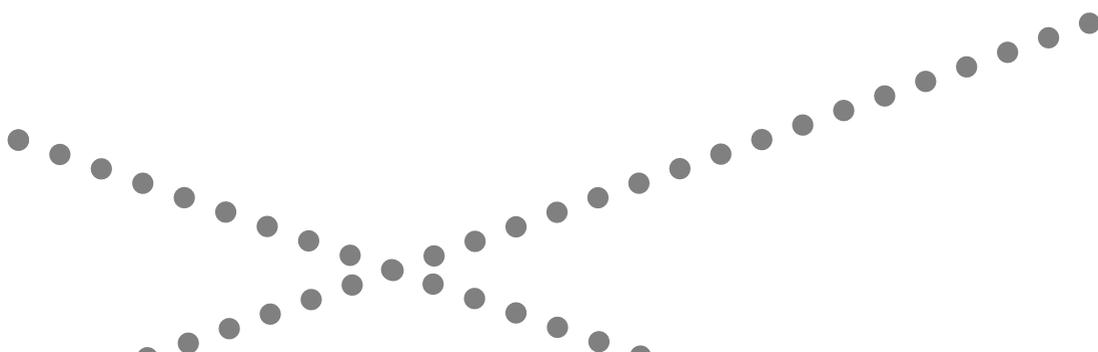
11. Hervé Kempf – Le Monde : « Notre Fric des Landes », 5/11/12 : « L'hybridation entre milieux économiques et milieux de la décision publique a tout lieu de saper la confiance des citoyens dans la loi. Ce doute légitime explique aussi pourquoi les projets d'aéroports, de LGV et d'autoroutes, dont la rationalité économique est souvent fragile, sont vivement contestés. »

12. Nicolas de la Casinière, *Les prédateurs du béton, enquête sur la multinationale Vinci*. Libertalia, 2013, p. 53-54.

13. Sur un même chantier, on peut dénombrer une dizaine d'employeurs pour une soixantaine de salariés, la plupart intérimaires. Ainsi, Vinci ne s'occupe pas des contrats de travail, juste d'accords avec les sous-traitants ». Nicolas Jounin, enseignant-chercheur à l'université Paris VIII. In Politis n°1291, du 20/02/2014.

À travers ces choix stratégiques et économiques, les dirigeants de Rennes et de Rennes Métropole tendraient-ils à privilégier certaines entreprises ? Le conseil d'agglomération a voté jeudi 19 décembre 2013 l'attribution du marché de travaux, d'un montant de 74,9 millions d'euros hors taxes, au groupement Sogea Bretagne BTP. La firme Vinci a également été retenue par la municipalité pour la construction de la ligne B du futur métro avec sa filiale Dodin-Campenon-Bernard, qui, sur son site internet, se flatte de « remporter l'affaire » pour un montant total de 318 millions d'euros.

Avec le projet du centre des Congrès d'affaires, la municipalité prétend « défendre l'emploi », un argument très fragile, nous l'avons vu, quand on examine les dimensions économiques du dossier. Au-delà de cet effet d'annonce, largement répandu dans les sphères politiques face au chômage qui culmine et à la croissance qui ne vient plus, il est également légitime de questionner ces rengaines libérales sur le fond. Faut-il défendre tous les emplois sans se positionner sur la question de leur utilité publique, sociale et écologique ? Pourquoi privilégier l'activité d'un grand groupe international plutôt que l'emploi public à travers de véritables services publics ? Une politique au service du plus grand nombre ne devrait-elle pas au contraire donner la priorité aux services publics de la ville (services sociaux, culturels...) et, donc aux emplois publics (embauche des vacataires, contractuels ...). Manifestement cette ambition n'est pas celle des décideurs locaux qui veulent graver leur idéologie libérale-entrepreneuriale dans le béton de Vinci.





Pour le droit à la ville

Depuis quelques temps à Rennes, depuis trop longtemps sûrement, les transformations urbaines se multiplient, ici et là, partout finalement. L'urbanisme promu par la municipalité et par Rennes Métropole, nous échappe et la vitesse de ces transformations nous en dépossède doublement à la fois en terme de participation mais aussi en terme d'appropriation et d'usage. Une grande partie de ces travaux, ne semble pas se réaliser pour servir l'intérêt des rennais et encore moins celui des classes populaires, mais sert la volonté de puissance des professionnels de la politique qui dirigent la Métropole et celle des grands promoteurs et des groupes économiques et financiers qui orientent les décisions.

Pourquoi réaliser un Centre des Congrès d'Affaires et à qui s'adressera-t-il ? Pourquoi réaliser une ligne ferroviaire à grande vitesse et à qui s'adressera-t-elle ? Pourquoi exproprier des habitants pour construire des bureaux ? Pourquoi autant d'opérations de prestige quand la crise du logement persiste ? Pourquoi raser des jardins ouvriers ?

A ceux qui espéraient une politique municipale de gauche, tous les chantiers de grande envergure en cours et à venir servent à adapter l'espace urbain à l'état actuel des rapports de forces sociaux largement défavorables aux classes populaires. Pour ceux qui connaissent ou vivent dans ces quartiers, le signal est alarmant et le constat déjà accablant : les prairies Saint Martin, le centre historique, le quartier sud gare, le mail François Mitterrand... tout autant d'espaces que la municipalité a sacrifiés à la soi-disant attractivité de la toute nouvelle Métropole, « pôle d'attractivité » et de « compétitivité ». Voilà ce qui obnubile nos élus, mettre en œuvre et appliquer ce nouveau statut de Métropole avec les équipements adéquats : gare moderne, centre des congrès, cité internationale, hôtels de luxe, immobilier de bureaux, logements de standing ...

Encouragée par la municipalité, toute une dynamique privée s'affaire à ne pas en perdre une miette et à poursuivre le dessin mené : la Métropole. Main dans la main, municipalité, promoteurs, bétonneurs, franchisés, bourgeois s'affairent à changer la ville irréversiblement et toutes ces opportunités permises par les pouvoirs publics promettent de beaux jours pour les capitalistes à l'heure de la gentrification urbaine.

Pour les classes populaires, la gentrification est une véritable hécatombe : destruction d'une partie ou de tout un quartier, éviction des habitants à revenus modestes faisant place à des utilisations de l'espace à plus forte valorisation (équipements haut de gamme, immobilier de bureaux...) ; hausse des loyers déjà en cours dans le quartier Sud gare ; privatisation et marchandisation de l'espace public ; cherté des commerces... Il faut y voir ici, la stratégie de « reconquête » de l'équipe municipale, plus proche des promoteurs et des touristes argentés que des classes populaires. On se rend alors vite compte que les initiatives municipales et marchandes associées mettent en place un décor urbain exclut de fait le plus grand nombre. La transformation de la ville détruit les ressources sociales et symboliques de l'appropriation de l'espace public par les classes populaires – disparition de la Maison du Peuple, vidéosurveillance généralisée, dispersion de l'ambiance festive non contrôlée, nouvel environnement marchand pour des pratiques formatées, etc. - pour y imposer l'espace privatisé des promoteurs, celui de la marchandise et de la consommation.

La Métropole se fait au détriment des classes populaires et contre elles.

Contre la Métropole, pour le Droit à la Ville.

Rejoignons-nous !



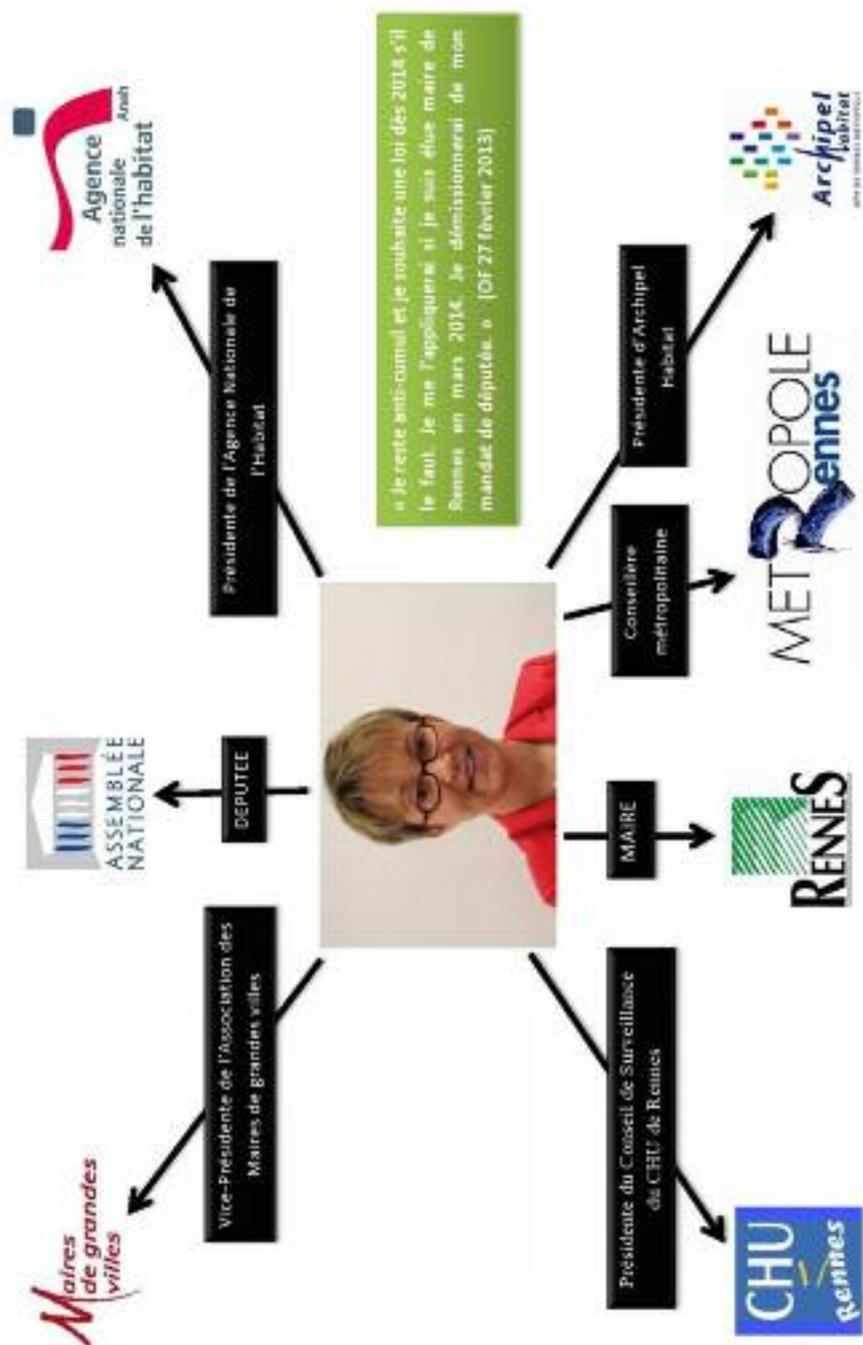
Annexes

1° Mandats de Mme Nathalie Appéré

2° Centre des congrès de Rennes : prix des locations



1° Mandats de Mme Nathalie Appéré



2° Centre des congrès de Rennes : prix des locations



DIGPOUDERESIEA
Rédacteur : M. Gaudier

Bureau du 25 juin 2015
RAPPORT

N° 24

Développement économique – Tourisme – Centre de congrès Couvent des Jacobins – Approbation des tarifs des espaces

Après consultation des Collectivités Territoriales :

- de la loi n° 2013-595 du 26 mai 2013 pour le développement des sociétés publiques locales, codifiée sous l'article L. 1531-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- de la circulaire ministérielle du 29 avril 2017 relative au régime juridique des SPL et SPRL ;
- de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2012 portant modification des statuts de la métropole « Rennes Métropole » ;
- de la délibération n° C 08-172 du 18 juin 2009 approuvant les objectifs de réalisation du projet Couvent des Jacobins et le principe de simplification du site Centre des Congrès au site du Couvent des Jacobins ;
- des délibérations n° C 03-254 et n° C 05-225 du 19 août 2009 approuvant respectivement le projet de site des congrès sur le site du Couvent des Jacobins, l'élaboration éditoriale et le lancement d'un concours architectural de maîtrise d'œuvre relatif au projet COUVENT DES JACOBINS ;
- de la délibération n° C 03-023 du 16 novembre 2010, adjoignant le marché de maîtrise d'œuvre ;
- de la délibération n° C 12-207 du 20 juin 2012, approuvant les termes de la convention d'objectif et de régime financier 2012-2015 à conclure entre Rennes Métropole et la SPL « Destination Rennes » ;
- de la délibération n° C 13-165 du 20 juin 2013 approuvant le projet de statuts de Rennes Métropole et notamment le chapitre 2, 10 et 11 ;
- de la convention d'objectif et de régime n°1303649 du 1er octobre 2013 relative à l'attribuabilité de la destination métropolitaine sur le marché des entreprises professionnelles et son avenant n° 1 relatif le 15 janvier 2014, son avenant n°2 relatif le 27 novembre 2014, son avenant n°3 relatif le 24 novembre 2014 et son avenant n°4 relatif le 25 janvier 2015 ;
- de l'objectif « investissements stratégiques » de la stratégie de Développement Économique de Rennes Métropole adoptée le 26 mars 2011.

EXPOSÉ

Par délibération n°C13-267 en date du 20 juin 2013, le Conseil de Rennes Métropole a approuvé les termes de la convention 2013-2015 à conclure avec la Société Publique Locale (SPL) « Destination Rennes » pour l'attribuabilité de la destination métropolitaine sur le marché des entreprises professionnelles. Cette convention pluriannuelle, enregistrée sous le n°1303649, a été ratifiée à la SPL le 15 octobre 2013.

Compte-tenu de la nécessaire anticipation du lancement de l'activité des centres de congrès, Rennes Métropole a souhaité permettre à la SPL « Destination Rennes » de contractualiser dès 2015 avec ses clients qui désirent organiser des événements au Couvent des Jacobins. Ainsi, par avenant n°4 à la convention n°1303649, Rennes Métropole a autorisé la SPL « Destination Rennes » les missions suivantes :

- développer une offre de services adaptés aux attentes des clients et avoir un accès exclusif,
- définir et proposer à Rennes Métropole la grille tarifaire des locations d'espaces et les éventuels des prestations qui seront proposées aux clients,
- établir les conditions de ventes qui seront annexées aux contrats,
- engager toutes activités et actions nécessaires à la prospection et à la commercialisation et à la conclusion des contrats, ceci auprès de tous les organisateurs de manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler au Couvent des Jacobins centre des congrès de Rennes Métropole,
- coordonner l'offre et les candidatures en matière d'organisation de congrès sur la territoire.



Bureau du 25 juin 2015 RAPPORT (suite)

Cette mission de commercialisation est exécutée dans le cadre des orientations stratégiques définies par Rennes Métropole.

Dans ce contexte, il convient d'approuver la grille tarifaire relative à la location des différents espaces du Couvent des Jacobins contre des concerts de Rennes Métropole. Les contractualisations commerciales relatives aux prestations de services associées à la location des espaces (prestations de bouche, techniques et logistiques) restent en effet prévues avant 2016.

La grille tarifaire proposée a été élaborée en premier appui sur l'analyse des tarifs du marché national. Les tarifs prioritaires sont proches de ceux appliqués sur des centres de congrès qui montrent des disparités d'intensité en termes de positionnement commercial : un équipement implanté dans une métropole régionale française, de type métro et d'une qualité d'espaces comparables, des offres communes. La grille tarifaire est cohérente avec les prévisions d'occupation et de chiffre d'affaires.

Il est proposé que ces négociations commerciales puissent être concertées sur la grille tarifaire, présentée ci-dessous, dans le cadre d'une politique tarifaire, définie annuellement, par le Comité d'engagement et de contrôle de la SPL « Destination Rennes ». La composition et les modalités de fonctionnement du Comité d'engagement, et de contrôle sont prévues par les statuts de la SPL.

Les tarifs proposés pour l'ensemble des espaces sont basés sur une durée de disposition de 30h maximum, sur une amplitude entre 7h00 à 19h00.

ESPACES EN VERSION CONGRES OU SPECTACLES	CAPACITE	TARIFS / JOURS pour 10h00 de mise à disposition entre 7h00 et 19h00	Moyenne couts notifiés entre 2008 et 2010, décaissés et hors taxes	
			Esac HT	Esac HT*
AUDITORIUM 1000				
Version 1000 (packaging technique : sonorisation de base + éclair + pupitre + wifi en version de base + éclairage 10KW de base)	1000	7 390 €		8 030 €
Version 800 (packaging technique : sonorisation de base + éclair + pupitre + wifi en version de base + éclairage 10KW de base)	800	5 840 €		6 424 €
Jour de montage ou démontage 1000	1000	2 650 €		4 010 €
Jour de montage ou démontage 800	800	2 905 €		3 212 €
AUDITORIUM 300				
Version 300 (200 places gradines + 100 places à plat + scène + 100m ² pour accueil)	300	2 480 €		2 735 €
Version 200 (200 places gradines – scène + 244 m ² pour accueil et exposition)	300	2 790 €		3 065 €
Jour de montage ou démontage (quels que soit les versions)		1 040 €		1 370 €
SALLE 900				
Version 500 (500 places – packaging technique de base)	500	2 590 €		3 250 €
Version 300	300	2 310 €		2 847 €
Version 190	190	1 182 €		1 278 €



SAU/LES DE COMMISSION (avec projection visible)	Capacité			Tarifs HT pour 12000 euros 190 et 1960	Moyennes et autres événements entre 190/196 et 1970 à l'exclusion d'autres saufs
	Nombre de sièges en disposition Théâtre	m²	Nombre de sièges en disposition Classe		
Monument Historique niveau 1, salle 9	40	45	20	380 €	308 €
Monument Historique niveau 2, salle 12	40	45	20	380 €	308 €
Monument Historique niveau 1, salle 15	50	55	25	380 €	365 €
Monument Historique RDC, salle 17	60	60	30	420 €	402 €
Monument Historique RDC, salle 25	60	60	30	420 €	402 €
Monument Historique sous-sol -1, salle 31	60	75	30	420 €	402 €
Monument Historique niveau 1, salle 11	70	74	35	480 €	528 €
Monument Historique niveau 2, salle 13	70	74	35	480 €	528 €
Monument Historique RDC, salle 16	80	89	40	544 €	598 €
Bâtiment neuf, niveau 1, salle 14	80	95	40	544 €	598 €
Monument Historique niveau -1, salle 22	80	95	40	544 €	598 €
Bâtiment neuf, niveau -1, salle 01 (SIPRO1)	90	94	45	612 €	673 €
Bâtiment neuf, niveau 2, salle 01 (SIPRO1)	90	94	45	612 €	673 €
Bâtiment neuf, niveau 2, salle 08	100	125	50	680 €	748 €
Monument Historique niveau 3, salle 05	100	115	50	680 €	748 €
Monument Historique niveau -1, salle 29	110	127	55	748 €	820 €
Monument Historique niveau 1, salle 14	120	130	65	884 €	972 €
Monument Historique niveau 1, salle 21	150	160	75	1 060 €	1 135 €
Monument Historique niveau 3, salle 7	150	173	75	1 060 €	1 135 €
Monument Historique niveau -1, salle 34	150	168	75	1 060 €	1 135 €
Bâtiment neuf, niveau 2, salle 15b	200	244	100	1 334 €	1 457 €
Espace				600 €	660 €



Bureau du 25 juin 2015
RAPPORT (suite)

ESPACE POLYVALENTS ET DISPOSITION	Capacité			TARIF ACQUIS pour 1000 m ² THO de 18 00	Moyenne horaire coûtée en THO de 108 divisée par zone de Taux HT	Valeur au m ² des espaces et pour finir Taux HT
	m ²	Table ronde	stand			
Niveau Rez-de-Chaussée						
Salle exposition Bâtiment neuf RDC	1212	00	58	4168 €	4334,80 €	4,00 €
Salle exposition Muséum Historique RDC	366		22	1 424 €	1 560,40 €	4,00 €
Espace Accueil	210			0 €		
Niveau R1						
Salle exposition Bâtiment neuf Niveau -1	118	60 stand	43	2 812 €		4,00 €
Salle exposition Bâtiment neuf d'altitude à Faubourg 1000	750			1 800 €		4,00 €
Espace ouvert	72			288 €		4,00 €
Salle 503	600		35	2 400 €		4,00 €

Pour tous les espaces polyvalents et d'exposition, les jours de montage et de démontage sont facturés à 50 % du tarif indiqué.

Après avis du Bureau, le Conseil sera invité à :

- approuver les tarifs, tels que prévus dans la délibération, applicables à compter du prochain vote de la délibération aux différents espaces du Centre des Jeunes Centre des Jeunes de Rennes Métropole dans le cadre de la politique tarifaire à mener par la SPL « Destination Rennes » ;
- décider que des négociations commerciales pourront être conduites sur la grille tarifaire par le Conseil d'engagement et de contrôle de la SPL « Destination Rennes », dans le cadre d'une politique tarifaire définie annuellement.

AVIS DU BUREAU



contre les profiteurs avec le parti socialiste prenez votre ville en main

Le collectif Place à Défendre ! (PAD) s'est initialement constitué en 2014 en opposition à la construction du Centre des Congrès d'Affaires. Habitants et habitués de la place Saint Anne, centre historique et populaire de Rennes, nous tentons de rendre visibles les conflits sociaux que les transformations urbaines expriment et provoquent. Les opérations d'urbanisme métamorphosent la ville et engendrent un espace public de plus en plus hostile aux classes populaires.

Nous organisons un cycle de réflexion et des discussions sur l'urbanisme où nous nous interrogeons sur le devenir de la ville de Rennes, sur le droit à la ville, sur les problématiques de réappropriation de l'espace public et sur la construction d'un urbanisme populaire à travers des conférences, débats, projections, ateliers, ballades...

Contact : pad35@riseup.net
<http://place-a-defendre.blogspot.fr/>
Facebook : Place à défendre

Remerciements : Pierre Ramine, Front de Gauche